



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **trente et un janvier**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-quatre janvier deux mille dix-neuf**, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Samuel CATELAND, Julia WILMET et Antoine DUPIN.

Absentes avec excuse : Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Julia WILMET

Patricia PERRET donne pouvoir à Christine

VALADE

Absente sans excuse (= sans pouvoir) : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

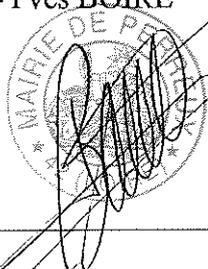
OBJET : 2019-006 : acquisition par la commune de 2 parcelles et d'un hangar situés dans le Bourg

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition par la commune d'un tènement immobilier complet situé dans le Bourg, composé de 2 parcelles et du bâti sis sur ces parcelles (maison, hangar et mur en très mauvais état), pour un montant de 6 000 euros (avis de France Domaine facultatif dans cette hypothèse, donc non sollicité).

Il s'agit des parcelles cadastrées section B n°478, d'une superficie de 378 m², et B n°479, d'une superficie de 123 m², et qui appartiennent actuellement à Mme Giraud.

Ce tènement présente un fort intérêt dans le cadre de la mise en valeur et de l'aménagement du bourg médiéval, d'autant plus que l'acquisition par la commune permettrait une cohérence sur la propriété foncière dans ce

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	15
VOTANTS	17
DATE DE CONVOCATION	
24 janvier 2019	
DATE D'AFFICHAGE	
19 FEV. 2019	
Codification : 3.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 19 FEV. 2019 et publication du 19 FEV. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



Document enregistré au service de réception - Ministère de l'Intérieur

42-214201709-20190131-2019-006-DE

Document certifié exécutoire

Date de réception par le préfet : 19/02/2019

Date d'affichage : 19/02/2019

secteur à proximité immédiate de la mairie.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'acquisition du tènement immobilier tel que désigné, situé au Bourg, pour un montant de 6 000 euros.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents et actes afférents.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 2115 de l'opération 120 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 15 février 2019

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

